RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Facile à lire et à comprendre

Les élections européennes 2024

Vous êtes électeur

Certains mots ou expressions

peuvent être difficiles à comprendre.

Ces mots ou expressions **écrits en gras**

sont expliqués dans le texte.

Vous pouvez aussi retrouver ces explications

à la fin de ce document.

Sommaire

Qui peut voter ? 5

Vous habitez en France ? 5

Vous êtes français ? 5

Vous n'êtes pas français mais vous êtes membre d'un autre pays de l'Union européenne ? 6

Vous êtes français et vous habitez à l'étranger ? 7

Vous habitez dans un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne ? 7

Vous habitez dans un autre pays membre de l'Union européenne ? 7

Explication des mots et expressions difficiles 8

Ambassades et consulats 8

Commission européenne 8

Eurodéputés 8

Liste complémentaire. 9

Liste électorale 9

Liste électorale consulaire 9

Pouvoir exécutif 9

Pouvoir législatif 9

Union européenne 10

La France fait partie de **l'Union européenne.**
On dit aussi l'**U.E**

L'Union européenne c'est un groupe de 27 pays en Europe.
Nous appelons ces pays des États membres
de l'Union européenne.

Les États membres de l'Union européenne se sont réunis
pour que tous les européens puissent mieux vivre.
Par exemple l'Union européenne
prend des décisions pour :

- développer le travail
- protéger l'environnement
- aider les pays de l'Union européenne en difficulté, …

En 2024, il y a les **élections européennes**.
Les membres du Parlement européen
sont aussi appelés
des **eurodéputés.**
Ils représentent tous les citoyens
qui font partie de l'Union européenne.
Les citoyens de l'Union européenne votent
pour les eurodéputés de leur pays
tous les 5 ans.

Les eurodéputés

- sont élus pour 5 ans.
- se réunissent au Parlement européen, à Strasbourg
- seront 720 au total, dont 81 pour la France

Les eurodéputés ont 3 pouvoirs :

- Ils participent au vote des les lois européennes,
  c'est le **pouvoir législatif**
- Ils participent à fixer le **budget** pour l'année

Ils contrôlent les autres institutions européennes.

Par exemple ils contrôlent la **Commission européenne**.

La Commission européenne propose des lois
au Conseil de l'Union européenne
et au Parlement Européen
pour qu'ils en discutent.
La Commission européenne s'assure aussi
que les lois votées soient respectées.
Elle fait ensuite appliquer les lois.
On parle de pouvoir exécutif.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter aux élections européennes

il faut :

- avoir plus de 18 ans
- avoir la **nationalité** française ou
  la nationalité d'un autre pays-de l'Union européenne

- avoir le droit de voter.
  Cela veut dire que la justice
  ne vous a pas interdit de voter
- être inscrit sur les **listes électorales**.
  Une liste électorale c'est une liste avec
  les noms de tous les électeurs d'une commune.

Vous habitez en France ?

Vous êtes français ?

Vous votez dans la commune
où vous êtes inscrit
sur une liste électorale.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer,
vous pouvez voter par **procuration**.
Une procuration c'est demander
à une autre personne
de voter à votre place.

Vous n’êtes pas français
mais vous êtes membre
d’un autre pays de l’Union européenne ?

Vous pouvez voter
pour une liste de candidats de votre pays.

Pour cela vous devez êtes inscrit
sur une liste électorale consulaire en France.
Une liste électorale consulaire
c’est la liste de toutes
les personnes qui peuvent voter
dans **l’ambassade ou le consulat** de France
le plus proche.
Elle est faite pour les Français
qui habitent à l’étranger
et veulent voter aux élections.

Ou vous pouvez voter
pour une liste de candidats français
si vous êtes inscrit sur la liste électorale
de la commune française ou vous habitez.

On parle de **liste complémentaire**.
C’est une 2 ième liste électorale
en plus de celle de son pays d’origine.

La liste complémentaire est faite
pour les électeurs qui n’ont pas
la nationalité du pays où ils votent.

Vous êtes français et vous habitez à l'étranger ?

Vous habitez dans un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne ?

Vous pouvez voter si vous êtes inscrit sur **une liste électorale consulaire** dans l'ambassade ou le consulat de France le plus proche de chez vous.

Vous pouvez aussi voter par procuration si vous êtes sur une liste électorale en France.

Vous habitez dans un autre pays membre de l'Union européenne ?

Vous pouvez voter pour une liste de candidats français si vous êtes inscrit sur **une liste électorale consulaire**.

Ou

Vous pouvez voter pour une liste de candidats du pays membre ou vous habitez si vous êtes inscrit sur **une liste complémentaire.**
C'est-à-dire sur la liste électorale de la commune du pays membre où vous habitez.

Pour plus d'information cliquez sur la page internet du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Explication des mots et expressions difficiles

Ambassades et consulats

Ce sont des lieux
où des fonctionnaires représentent
les intérêts de la France dans les pays étrangers.
Il y a 160 ambassades de France.

Commission européenne

La Commission européenne propose des lois
au Conseil de l'Union européenne
et au Parlement Européen
pour qu'ils en discutent.
La Commission européenne s'assure aussi
que les lois votées soient respectées.
Elle fait ensuite appliquer les lois.
On parle de pouvoir exécutif.

Eurodéputés

Les membres du Parlement européen
sont aussi appelés des eurodéputés.
Ils représentent tous les citoyens qui font partie
de l'Union européenne.
Les citoyens de l'Union européenne
votent pour les eurodéputés de leur pays
tous les 5 ans.

Liste complémentaire.

Une liste complémentaire.

C’est une 2 ième liste électorale

en plus de celle de son pays d’origine.

C’est la liste électorale

de la commune du pays membre de l’Union européenne

où on habite.

Liste électorale

Une liste électorale c’est une liste

avec les noms de tous les électeurs d’une commune

Liste électorale consulaire

Une liste électorale consulaire

c’est la liste de toutes

les personnes qui peuvent voter

dans l’ambassade ou le consulat de France

le plus proche.

Elle est faite pour les Français

qui habitent à l’étranger

et veulent voter aux élections.

Pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif c’est le pouvoir d’appliquer les lois.

Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif c’est le pouvoir de voter les lois.

Union européenne

C’est un groupe

de 27 pays d’Europe.

On dit aussi **l’U.E.**

Les Pays membres de l’Union européenne se sont réunis

pour que tous les Européens puissent mieux vivre.

Par exemple l’Union européenne

prend des décisions pour :

- développer le travail
- protéger l’environnement
- aider les États de l’Union européenne en difficulté,…

Les citoyens de l’Union européenne votent

pour les eurodéputés de leur pays

tous les 5 ans.

Com’access a adapté ce document accessible à tous
avec la méthode du **Fa**cile à **L**ire et à **C**omprendre.
On dit aussi FALC.
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :
www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d’Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d’information du gouvernement.

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP’acité
pour la relecture et la validation du document.